



**Extrait du registre aux délibérations
du Conseil de l'Action Sociale de Pecq.**

Séance du 09/12/2024

Centre Public
D'Action Sociale de Pecq

Présents :

- A. BRABANT, Bourgmestre,
- R. COUGNET, Président du CPAS.
- LAÏSSAOUI Hassia Christine, MASY Aurélie, SOL Maggi, YZERBYT François, DELCOURT Laetitia, BESBAS Nadia, RINGOET Olivier, DIERYCK Andy Conseillers.
- A. DROULEZ, Directeur Général a.i du CPAS
- Absent : Néant
- Excusé : Néant

OBJET : (2024.12.09.002) DÉCLARATIONS D'APPARENTEMENT / PRISE D'ACTE

Le Conseil de l'Action Sociale siégeant à huis-clos,

- Vu la circulaire du 10 octobre 2024 de Monsieur le Ministre DESQUESNES relative à l'installation des nouveaux organes dans les intercommunales, les régies autonomes, les associations de projets, les ASBL et les associations chapitre XII ;
- Considérant en effet, que suite aux élections du 13 octobre 2024, les organes doivent être renouvelés ;
- Vu la loi organique des CPAS notamment l'article 124, qui précise notamment, que les conseils d'administration des ASBL, intercommunales... sont composés à la proportionnelle des Conseils de l'Action sociale compte tenu des déclarations facultatives d'apparement ou de regroupement ;
- Considérant que tout Conseiller, qui souhaite s'apparenter, doit faire une telle déclaration même s'il est élu sur une liste portant un numéro régional ;
- Considérant que le Conseiller peut aussi décider de ne pas s'apparenter ;
- Considérant que les déclarations d'apparement ou de regroupement ne peuvent être faites qu'une seule fois, vers une seule liste et pour l'ensemble des mandats dérivés du Conseiller ;
- Considérant que ces déclarations ne peuvent être faites qu'une seule fois, vers une seule liste et pour l'ensemble des mandats dérivés du conseiller de l'action sociale. ;
- Attendu que le quorum de présence est atteint ;

Par ces motifs,

Décide, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : de procéder à un appel nominatif sur base des prestations de serment et de l'installation des membres ;

Article 2 : de prendre acte des déclarations suivantes :

Nom et Prénom Apparement

- | | |
|------------------------------|-----------------------------------|
| • COUGNET Rémi | liste citoyen de Wallonie Picarde |
| • LAÏSSAOUI Hassia Christine | liste citoyen de Wallonie Picarde |

- | | |
|---------------------|-----------------------------------|
| • MASY Aurélie | liste citoyen de Wallonie Picarde |
| • SOL Maggi | liste citoyen de Wallonie Picarde |
| • YZERBYT François | liste citoyen de Wallonie Picarde |
| • DELCOURT Laetitia | liste citoyen de Wallonie Picarde |
| • BESBAS Nadia | MR |
| • RINGOET Olivier | MR |
| • DIERYCK Andy | PS |

Article 3 : d'insérer cette décision du Conseil de l'Action Sociale dans la liste des décisions à transmettre au Collège Communal en vertu du Décret du 23 janvier 2014 relatif à la tutelle sur les actes des CPAS ;

Article 4 : de transmettre la présente délibération à la Directrice Financière.

Article 5 : les déclarations d'apparementement seront publiées sur le site internet du CPAS conformément à l'article 96/5 de la loi organique.

Ainsi fait en séance à la date que dessus.

Pour le Conseil :

Le Directeur Général ai ,
(s)

A. DROULEZ

Le Président ,
(s)

R. COUGNET

Pour expédition conforme :

Le Directeur Général ai

A. DROULEZ



Le Président,

R. COUGNET